

**Embargo: jeudi, 6 juin 2013, 09h15**

## **«Un deuxième pilier vacillant – Pour des ajustements décentralisés du taux de conversion»**

**Les taux de conversion minimaux de la prévoyance professionnelle en vigueur ne correspondent plus à la réalité. Il en résulte des redistributions de plusieurs milliards. Les perdants sont les assurés actifs qui voient la rémunération de leur épargne vieillesse réduite. C'est là, le véritable «vol de rentes»! La nécessité d'une réduction du taux de conversion n'est plus guère contestée. Toutefois, des mesures d'accompagnement sont nécessaires pour éviter une baisse des rentes des nouveaux retraités. Dans ce but, Avenir Suisse plaide pour des solutions propres à chaque caisse de pension et rejette des mesures centralistes.**

Le taux de conversion est indéniablement trop élevé et doit être adapté. Sans mesures d'accompagnement, un tel ajustement entraîne une baisse des retraites. Une rente équivalente malgré un taux de conversion inférieur ne peut être obtenue que si l'avenir de vieillesse est mieux doté lors du départ à la retraite. À moyen terme, ce financement supplémentaire peut provenir d'une hausse des cotisations salariales ou d'un prolongement de la durée de cotisation. Toutefois, ces mesures interviennent trop tard pour les assurés à l'aube de leur retraite. Le problème d'une telle génération transitoire a été résolu maintes fois dans la pratique. La Suisse n'a nul besoin de vivre des expériences centralistes et bureaucratiques telles qu'une compensation par l'AVS ou le fonds de garantie. Elles mettent en danger la diversification des risques du système des trois piliers, annihilent les efforts des caisses de pension responsables et créent des risques d'aléa moral.

Les solutions décentralisées et définies par les partenaires sociaux sont plus pertinentes. Elles tiennent mieux compte de la situation individuelle des caisses de pension et de leurs assurés. De plus, elles renforcent durablement le sens des responsabilités des membres du conseil de fondation et la stabilité du système.

Enfin, le système de prévoyance doit gagner en flexibilité. Avenir Suisse plaide pour l'abolition de l'ancrage rigide du taux de conversion minimum dans la loi, car ce dernier conduira tôt ou tard à de nouvelles redistributions qui n'ont pas leur place dans le deuxième pilier. Le think tank recommande une décision décentralisée du taux de conversion, à l'échelon de la caisse de pension, ainsi que l'introduction de rentes variables. Une telle approche permet de dépassionner le débat et d'atténuer la problématique des redistributions.

Vous trouverez plus de détails sur ce sujet dans le document «*avenir – points de vue*» en pièce jointe. «*avenir – points de vue*» sont de courtes contributions thématiques destinées aux décideurs et présentant de façon ciblée des analyses, positions et suggestions pour l'avenir de la Suisse.

Petit-déjeuner pour la presse: jeudi, 6 juin 2013, 09h15,  
chez Avenir Suisse, Giessereistrasse 5, 8005 Zurich.

Publication: «Un deuxième pilier vacillant» par Jérôme Cosandey, «*avenir – points de vue*» 1, brochure de 8 pages, Avenir Suisse, en pièce jointe ou disponible en ligne dès 09h15:  
[www.avenir-suisse.ch/27958](http://www.avenir-suisse.ch/27958)

Pour de plus amples informations: Jérôme Cosandey, tél.: 044 445 90 13, portable: 079 82 82 787,  
[jerome.cosandey@avenir-suisse.ch](mailto:jerome.cosandey@avenir-suisse.ch).